



SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

Date d'envoi de la convocation : 6 Décembre 2019

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 163
Nombre de votants : 177
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Camille ROUSVOAL

L'an deux mille dix-neuf, le **Judi 12 Décembre**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît (à partir de 18h15), ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BOUILLON Jean-Michel, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie (jusqu'à son départ à 21h), DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIGARD Antoine (à partir de 18h15), DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude (jusqu'à son départ à 21h), FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé (jusqu'à son départ à 18h25), FONTAINE Hervé, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDARD Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent (à partir de 18h35), HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LAUNOY Claudie (à partir de 18h15 - jusqu'à son départ à 21 h), LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LE PETIT Philippe (jusqu'à son départ à 20h50), LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude (jusqu'à son départ à 20h50), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry (jusqu'à son départ à 21h31), HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine (jusqu'à son départ à 20h50), LEPETIT Jacques, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert (à partir de 18h52), LEQUERTIER Joël (jusqu'à son départ à 21h), LEQUERTIER Colette (jusqu'à son départ à 22h), LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel (à partir de 18h15), LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MIGNAN Martial, MARGUERIE Jacques,

MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne (jusqu'à son départ à 20h00), MAUGER Michel (jusqu'à son départ à 21h), MAUQUEST Jean-Pierre (à partir de 18h35), MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (jusqu'à son départ à 19h51), PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 19h30), ROUSSEL Pascal (jusqu'à son départ à 19h50), ROUSVOAL Camille, ROUXEL André (à partir de 18h53), SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 19h24), SEBIRE Nelly (à partir de 18h53), SOURISSE Claudine (à partir de 18h52), TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques (à partir de 18h42 et jusqu'à son départ à 22h), VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à son départ à 19h23), VIVIER Nicolas (à partir de 18h50).

Ont donné procurations :

BASTIAN Frédéric à LOUISET Michel, BOURDON Cyril à MARGUERITTE David, CAUVIN Bernard à HEBERT Dominique, GOSSELIN Albert à CHEVEREAU Gérard, GOUREMAN Paul à MAGHE Jean-Michel, HAMON-BARBE Françoise à PEYPE Gaëlle, JOURDAIN Patrick à BELHOMME Jérôme, LECOUCVEY Jean-Paul à LABEL Didier, MONHUREL Pascal à MAIGNAN Martial, REVERT Sandrine à ANTOINE Johanna, ROUSSEAU Roger à HAMELIN Jean, BESUELLE Régine à LINCHENEAU Jean-Marie (à l'arrivée de Jean-Marie LINCHENEAU), TISON Franck à FAGNEN Sébastien (à l'arrivée de Sébastien FAGNEN), MARIVAUX Isabelle à GRUNEWALD Martine (à l'arrivée de Martine GRUNEWALD), BURNOUF Hervé à SOURISSE Claudine (à l'arrivée de Claudine SOURISSE à 18h52), SEBIRE Nelly à GESNOUIN Marie-Claude (jusqu'à son arrivée à 18h53), RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie (jusqu'à son arrivée à 19h30), FEUILLY Hervé à Danielle TIFFREAU (à partir de son départ à 18h25), VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de son départ à 19h23), ROUSSEL Pascal à ROUSVOAL Camille (à partir de son départ à 19h50), PELLERIN Jean-Luc à FEUARDENT Marc (à partir de son départ à 19h51), MARTIN Yvonne à PILLET Patrice (à partir de son départ à 20h00), LEONARD Christine à BELLIOU-DELACOUR Nicole (à partir de 20h50), LEGOUPIL Jean-Claude à FONTAINE Hervé (à partir de 20h50), LAUNOY Claudie à THEVENY Marianne (à partir de 21h), LEQUERTIER Joël à MIGNOT Henri (à partir de 21h), D'AIGREMONT Jean-Marie à LECOQ Jacques (à partir de son départ à 21h), LEMONNIER Thierry à HAMON Myriam (à partir de 21h31).

Excusés :

BESNARD Jean-Claude, BROQUET Patrick, BALDACCINI Nathalie, BAUDRY Jean-Marc, BRECZY Rolande, DELESTRE Richard, DIESNY Joël, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GUERARD Jacqueline, HOULLEGATTE Jean-Michel, HUET Catherine, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAGARDE Jean, LALOË Evelyne, LAMOTTE Jean-François, LATROUITE Serge, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEPETIT Jean, LEMONNIER Hubert, LEJAMTEL Ralph, LEFRANC Bertrand, LEFEVRE Hubert, LECHEVALIER Michel, MATELOT Jean-Louis, MELLET Christophe, NICOLAÏ Michel, POIDEVIN Hugo, VARENNE Valérie.

Délibération n° DEL2019_138

OBJET : Délégation service public des transports publics urbains - Avenant n°7

Exposé

Le réseau de transports publics de la commune de Cherbourg-en-Cotentin est exploité via un contrat de délégation de service public souscrit avec la société Kéolis, en vigueur depuis le 1er septembre 2014 et dont le terme est prévu initialement au 31 décembre 2020.

Au 1er janvier 2017, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a intégré la Communauté d'agglomération du Cotentin qui est devenue l'autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire et a donc de ce fait repris l'intégralité du contrat de DSP.

Certaines évolutions sont intervenues, et il convient de ce fait de compléter par voie d'avenant certaines des dispositions contractuelles. Ces évolutions sont réalisées sans modification substantielle des éléments essentiels du contrat mais entraînent tout de même une hausse du contrat initial en incluant le présent avenant n°7 de 8,64 %. Le montant total du contrat (hors BNHS) passe alors de 44 133 000 € à 47 944 767 €.

Conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission visée à l'article L. 1411-5.

Techniquement, le présent avenant, le septième depuis le début du contrat a ainsi pour objet de prendre en compte les aménagements liés :

- à la prolongation du contrat de délégation de service public : Cette prolongation devrait permettre d'aligner les calendriers contractuels avec les transports non urbains, de laisser le temps d'un travail approfondi pour la définition de la nouvelle offre Cotentin, en lien avec les objectifs du Plan de Déplacements du Cotentin, qui sera approuvé au cours de l'année 2020. Il convient de prolonger de six mois, conformément aux dispositions des articles R3135-2 et suivant du code de la commande publique, la convention actuelle conclue avec la société Keolis pour des motifs se rattachant à des considérations d'intérêt général. Le terme du contrat ne sera alors plus au 31 décembre 2020 mais reporté au 30 juin 2021.

Le montant de la Subvention Forfaitaire d'Exploitation pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021 est de 3 476 500 euros (en € 2013).

- à la modification du programme des enquêtes marketing : L'annexe 22 relative au programme d'enquêtes marketing du présent contrat de DSP prévoit la réalisation d'un baromètre annuel Satisfaction. L'Autorité Délégante et le Déléguataire se sont entendus sur la non-réalisation de cette enquête au cours de l'année 2020. L'Autorité Organisatrice portera à la place une enquête sur les pratiques et les besoins de mobilité des habitants du Cotentin. L'impact économique de cette mesure sur la Subvention Forfaitaire d'Exploitation pour l'année 2020 est – 2 000 euros (en € 2013).

- aux travaux qui ont été engagés sur les itinéraires des différentes lignes du réseau pour l'année 2019. : En 2019, la ligne 3 a été particulièrement touchée par les travaux réalisés rue du Val de Saire pendant la période du 3 juin au 27 octobre. Une déviation de cette ligne a été mise en place et a engendré un total de 10 962 kilomètres supplémentaires. Cette déviation n'a pas engendré d'heures de production supplémentaire. L'impact financier sur la Subvention Forfaitaire d'Exploitation pour l'année 2019 s'élève à 5 930 euros (en € 2013).

- aux modifications d'offre le 24 décembre 2019 : Conformément à l'article 12 du contrat de DSP, l'autorité délégante a décidé d'apporter des modifications, à titre expérimental, à la consistance des services du mardi 24 décembre 2019.

L'impact économique de cette modification en application de l'annexe 9 du contrat et une diminution du montant de la SFE de - 377 € (valeur 2013) pour l'année 2019.

Subvention Globale et Forfaitaire d'Exploitation

Les impacts de l'avenant n°7 sur la SFE (avec ou sans BHNS) sont les suivants :

Année	Modification programme d'enquête	Modification offre 24 décembre 2019	Impact travaux ligne 3	Prolongation contrat DSP	Total
2015					
2016					
2017					
2018					
2019		- 377 €	5 930 €		5 553 €
2020	- 2 000 €				- 2 000 €
2021				3 476 500 €	3 476 500 €
Total	- 2 000 €	- 377 €	5 930 €	3 476 500 €	3 480 053 €

Compte-tenu des impacts de l'avenant n°7 sur la subvention globale et forfaitaire d'exploitation, les montants annuels de la SFE qui figurent à l'article 29.1 du contrat de DSP deviennent alors les suivants :

	SFE (sans BHNS) Article 29.1 DSP	Avenant 1	Avenant 2	Avenant 3	Avenant 4	Avenant 5	Avenant 6	Avenant 7	Nouvelle SFE (sans BHNS) après avenant 7
Du 01/09 au 31/12/2014	2 327 100 €								2 327 100 €
Du 01/01 au 31/12/2015	6 919 100 €	88 446 €	- 35 000 €						6 972 546 €
Du 01/01 au 31/12/2016	7 009 800 €	- 3 248 €	14 200 €	48 833 €					7 069 585 €
Du 01/01 au 31/12/2017	7 050 100 €	- 3 248 €	- 34 800 €	38 150 €	1 167 €				7 051 369 €
Du 01/01 au 31/12/2018	6 980 900 €	- 3 248 €	- 34 500 €	42 690 €	42 869 €	40 662 €			7 069 373 €
Du 01/01 au 31/12/2019	6 989 500 €	- 3 248 €	- 34 300 €	46 470 €	17 830 €	15 639 €	103 672 €	5 553 €	7 141 116 €
Du 01/01 au 31/12/2020	6 856 500 €	- 3 248 €	-34 100 €	50 250 €	14 050 €	17 428 €	- 61 702 €	- 2 000 €	6 837 178 €
Du 01/01 au 30/06/2021								3 476 500 €	3 476 500 €

	SFE (avec BHNS) Article 29.1 DSP	Avenant 1	Avenant 2	Avenant 3	Avenant 4	Avenant 5	Avenant 6	Avenant 7	Nouvelle SFE (avec BHNS) après avenant 7
Du 01/09 au 31/12/2014	2 327 600 €								2 327 600 €
Du 01/01 au 31/12/2015	6 924 500 €	88 446 €	- 35 000 €						6 977 946 €
Du 01/01 au 31/12/2016	7 030 500 €	- 3 248 €	14 200 €	48 833 €					7 090 285 €
Du 01/01 au 31/12/2017	7 124 500 €	- 3 248 €	- 34 900 €	38 150 €	1 167 €				7 125 669 €
Du 01/01 au 31/12/2018	7 308 500 €	- 3 248 €	- 35 200 €	42 690 €	42 869 €	40 662 €			7 396 273 €
Du 01/01 au 31/12/2019	8 123 000 €	- 3 248 €	- 38 000 €	46 470 €	17 830 €	15 639 €	103 672 €	5 553 €	8 270 916 €
Du 01/01 au 31/12/2020	7 937 300 €	- 3 248 €	-38 500 €	50 250 €	14 050 €	17 428 €	- 61 702 €	- 2 000 €	7 913 578 €
Du 01/01 au 30/06/2021								3 476 500 €	3 476 500 €

A noter, qu'au vu du retard pris sur le projet BHNS, la SFE 2020 avec BHNS prévue contractuellement ne sera pas appliquée au cours de ce contrat.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1411-6,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R.3135-2 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016 créant la Communauté d'agglomération du Cotentin à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu l'avis favorable de la commission chargée des procédures de concession,

Vu l'avis favorable de la Inter-Commission Promotion et Attractivité et Développement des territoires,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 161 - Contre : 0 - Abstentions : 23- Monsieur Johan DENIAUX ne prend pas part au vote) pour :

- **Approuver** le projet d'avenant n°7 à la DSP Transports publics urbains, joint à la présente délibération ;
- **Approuver** l'évolution de la SFE découlant des dispositions de l'avenant n°7 ;
- **Autoriser** le Président à signer l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public pour les transports urbains ;
- **Inscrire** les crédits correspondants à l'évolution de la SFE au budget annexe Transport article 6743 enveloppe 11 ;
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Annexe 1 - Avenant 7 - Contrat de DSP transports urbains

Offre de Base 5 - Compte d'exploitation prévisionnel	CONTRAT									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Retraitements	
	De septembre 2014 à décembre 2014	De janvier 2015 à décembre 2015	De janvier 2016 à décembre 2016	De janvier 2017 à décembre 2017	De janvier 2018 à décembre 2018	De janvier 2019 à décembre 2019	De janvier 2020 à décembre 2020	2021	De janvier 2021 à juin 2021	2021
Recettes d'exploitation (en k€ HT constants)	2 997,1	8 938,1	9 047,9	9 107,5	9 050,6	9 058,9	8 925,7	4 551,0	52,3	4 551,0
Recettes de trafic	658,2	1 983,1	2 002,2	2 021,4	2 033,8	2 033,4	2 033,2	1 056,6	40,0	1 056,6
Compensations tarifaires	11,8	35,9	35,9	35,9	35,9	35,9	35,9	18,0		18,0
Indemnités forfaitaires	9,5	28,6	28,6	28,6	28,6	28,6	28,6	14,3		14,3
Plus-values sur cession d'actifs	1,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	2,2		2,2
Autres recettes	1,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	1,5		1,5
Recettes publicitaires										
Recettes PV et amendes										
Recettes autres prestations										
Subvention forfaitaire d'exploitation	2 327,1	6 919,1	7 009,8	7 050,1	6 980,9	6 989,5	6 856,5	3 476,5	12,3	3 476,5
Charges d'exploitation (en k€ HT constants)	2 997,1	8 938,1	9 047,9	9 107,5	9 050,6	9 058,9	8 925,7	4 551,0	12,3	4 551,0
Charges variables liées aux véhicules	394,1	1 185,0	1 187,2	1 184,6	1 175,4	1 169,0	1 164,6	575,9	-18,0	575,9
Sous-traitance (transport)	56,0	218,0	240,0	240,0	240,0	240,0	240,0	122,4		122,4
Personnel	2 093,0	6 489,8	6 279,5	6 328,3	6 244,0	6 287,7	6 189,9	3 156,9		3 156,9
Charges fixes liées aux véhicules	34,7	103,5	103,5	103,5	103,5	103,5	103,5	51,8		51,8
Marketing	48,5	171,8	156,6	162,6	202,6	172,6	152,6	66,6		66,6
Investissements du délégataire (amortissements)		108,5	98,9	74,2	75,9	62,5	39,1	19,6		19,6
Entretien des systèmes et équipements	36,3	119,8	119,8	119,8	119,8	119,8	119,8	99,9		99,9
Éléments fixes du réseau (hors personnel)	60,7	182,4	182,4	182,4	182,4	182,4	182,4	91,2		91,2
Frais généraux	192,8	560,3	564,1	568,1	564,1	564,4	559,8	279,9		279,9
Marge et aléas	81,0	99,0	116,0	146,0	143,0	157,0	174,0	87,0		87,0

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le



ID : 050-200067205-20191223-DEL2019_138-DE

Km	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	% à fin juin
2016	179 201	176 172	189 889	181 612	172 829	187 477	150 980	159 878	191 358	183 453	175 840	187 987	2 136 486	50,9%
2017	189 714	164 355	187 591	165 171	174 864	180 939	158 605	153 462	186 407	174 524	182 280	176 649	2 093 561	50,7%
2018	183 095	165 500	189 434	161 921	161 161	181 789	150 161	153 303	180 503	189 719	172 270	156 935	2 045 791	51,0%
2019	183 744	168 105	191 129	176 610	175 632	175 705	163 320	156 175	184 730	193 644	193 844	193 844	2 156 682	49,7%
2021	177 747	167 201	187 914	174 815	155 871	183 379							1 046 928	100,0%

Heures de prod	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	% à fin juin
2016	12 991	12 579	13 574	13 116	12 619	13 237	10 624	11 229	13 652	13 172	12 583	13 525	152 900	51,1%
2017	13 469	11 868	13 776	11 952	12 457	13 020	10 579	10 908	13 182	13 105	12 470	12 609	149 386	51,2%
2018	13 191	12 222	13 392	12 293	11 651	13 285	10 585	10 863	12 779	13 592	12 468	11 575	147 895	51,4%
2019	13 275	11 934	13 424	12 552	12 208	12 340	12 008	11 360	13 425	13 271	13 271	13 271	152 358	49,7%
2021	12 849	12 088	13 631	12 651	11 233	13 212							75 663	100,0%

	01/01/18 au 30/06/18	01/01/19 au 30/06/19	01/01/20 au 30/06/20	01/01/21 au 30/06/21
Nb jours scolaires	100	99	100	104
WE	51	52	52	50
Jours vacances	24	24	24	21
JF	6	6	6	6
TOTAL	181	181	182	181
<i>Chr</i>	<i>181</i>	<i>181</i>	<i>182</i>	<i>181</i>

Avenant 7 : Impact sur les actions CO

	S1	S2	Toute l'année
ACTIONS COMMERCIALES			
Relance des abonnés annuels			1 000 €
Mailing des abonnés scolaires annuels	3 000 €		
Montées en gamme des mensuels			1 000 €
Mailing des nouveaux arrivants			2 500 €
Enveloppes T pour retours clients mailings			3 000 €
Club avantages	1 500 €		
En route vers la 6ème	2 000 €		
Visites classes de 3ème	2 000 €		
Opération "Je vous conseil zéphir"		7 000 €	
Opération dans les entreprises			2 000 €
COMMUNICATION / PROMOTION			
1er trimestre affichage thématique	6 000 €		
Semaine de la mobilité		5 000 €	
Communication Ticket promo Noël		6 000 €	
Objets publicitaires			2 000 €
Autres insertions publicitaires			3 000 €
INFORMATIONS			
Guide hiver		15 000 €	
Distribution BAL hiver		3 300 €	
Guide ITINEO		2 000 €	
Guide ÉTÉ	6 500 €		
Fiches DOMINO		3 000 €	
Plans		9 000 €	
site internet Zéphir			2 800 €
site mobile & Application (BUSINFO)			3 800 €
Service SMS			1 200 €
Info à bord	2 000 €		
Divers docs d'information			2 000 €
ENTRETIEN POINT D'ARRET			
Matériel et pièce de rechange			12 000 €
Sous traitance intervention réseau			23 000 €
ENQUETES MARKETING			
Baromètre Satisfaction			
BILLETTIQUE			
Stock CSC (3000ex)	3 900 €		
TOTAL	26 900 €	50 300 €	59 300 €

15 400 € -25 150 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le 18/12/2019

ID : 050-200067205-20191223-DEL2019_138-DE

Annexe 2 - Avenant 7 - Contrat de DSP transports urbains

Impact déviation ligne 3 et dominos du 3 juin au 27 octobre 2019 (travaux rue du Va 0,899km/course vers Eglantine Château et 0,933km/course vers Brécourt

	LMJ	C	V	S	D
SCO	Ecart	Ecart	Ecart	Ecart	Ecart
Kms	93,43	93,43	93,43	80,61	9,16
	LMJ	C	V	S	D
PVS	Ecart	Ecart	Ecart	Ecart	Ecart
Kms	93,43	93,43	93,43	80,61	9,16
	LMJ	C	V	S	D
ÉTÉ	Ecart	Ecart	Ecart	Ecart	Ecart
Kms	80,61	80,61	80,61	80,61	9,16

ECARTS							
SCO	L	M	C	J	V	S	D
Kms	93,43	93,43	93,43	93,43	93,43	93,43	9,16

PVS	L	M	C	J	V	S	D
Kms	93,43	93,43	93,43	93,43	93,43	93,43	9,16

ÉTÉ	L	M	C	J	V	S	D
Kms	80,61	80,61	80,61	80,61	80,61	80,61	9,16

SCO	L	M	C	J	V	S	D
Juin		3	4	4	4	4	5
Juillet							
Août							
Septembre		5	4	4	4	4	4
Octobre		2	3	3	3	3	3

PVS	L	M	C	J	V	S	D
Juin							
Juillet							
Août							
Septembre							
Octobre		1	1	1	1	1	1

ÉTÉ	L	M	C	J	V	S	D
Juin							
Juillet		5	5	5	4	4	4
Août		4	4	4	4	5	5
Septembre							1
Octobre							

Impact	Kms	Coût kms	Coût total
		0,54094 €	€ 2013 HT*
Juin	2143,44	1 159,47 €	1 159,47 €
Juillet	2213,06	1 197,13 €	1 197,13 €
Août	2141,61	1 158,48 €	1 158,48 €
Septembre	2330,30	1 260,55 €	1 260,55 €
Octobre	2134,28	1 154,52 €	1 154,52 €
Total	10962,69	5 930,16 €	5 930,16 €

Annexe 3 - Avenant 7 - Contrat de DSP des transports urbains

Fin de service anticipée le 24 décembre 2019

Les courses impactées :

		Economie	
		km commerciaux	Temps commercial <i>(en minutes)</i>
Ligne 1	19h45 dir Les Fourches	5,878	20
	19h35 dir Schuman	5,793	18
	19h45 dir Schuman	5,793	18
	19h32 dir Les Fourches	5,878	20
Ligne 3	20h dir Eglantine Château	13,253	43
	19h39 dir Eglantine Château	13,253	43
	20h dir Brécourt	13,375	39
	19h37 dir Brécourt	13,375	39
Ligne 4	19h25 dir Marettes	22,500	61
	19h25 dir Amfreville	22,809	61
Ligne 5	19h30 dir Querqueville	15,109	42
	19h50 dir Flamand	14,029	42
	19h33 dir Flamands	14,029	44
	19h50 dir Querqueville	15,109	44
TOTAL		180,183	534,000

Coûts contrat 2019	
1 heure (sem 2020)	31,44 €
1km (Bus standard 2020)	0,54 €

Impact kilomètres	-180,183
Impact Heures	-8,9

Impact économique kilomètres	-97,468 €
Impact économiques Heures	-279,82 €
	-377,284 €

AVENANT N° 7
AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE LA COMMUNAUTE
URBAINE DE CHERBOURG

1^{er} septembre 2014 – 31 décembre 2020

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Communauté Agglomération en Cotentin (C.A.C.) dont le siège social est 8, rue des Vindits – Cherbourg-Octeville 50130 Cherbourg en Cotentin, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis VALENTIN, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2019.

Ci-après dénommée « ***l'Autorité organisatrice*** »

ET

KEOLIS, société anonyme au capital de 412 832 676 euros, dont le siège social est situé, 20 rue Le Peletier – 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris sous le numéro 552.111.809, représentée par Madame Kathleen Wantz O'Rourke, Directrice Exécutive Groupe, ayant charge et pouvoirs aux fins des présentes, agissant tant pour son propre compte que pour celui de sa filiale, la société KEOLIS Cherbourg, S.A. au capital de 299 005 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cherbourg sous le numéro 572 028 678 et dont le siège social est situé, 491 rue de la Chasse aux Loups – 50110 Tourlaville.

Ci-après dénommée « ***le Délégué*** »

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte, dans l'intérêt du service délégué, les évolutions survenues depuis la signature du contrat de Délégation de Service Public du réseau de transport public urbain de la Communauté Urbaine de Cherbourg le 5 août 2014 et entré en vigueur au 1^{er} septembre 2014 (ci-après dénommé « le **Contrat**»), et de compléter certaines dispositions du Contrat sans modification substantielle d'aucun de ses éléments essentiels.

Plus précisément, le présent Avenant a ainsi pour objet de prendre en compte les aménagements liés :

- à la prolongation du contrat de délégation de service public
- à la modification du programme des enquêtes marketing
- aux travaux qui ont été engagés sur les itinéraires des différentes lignes du réseau pour l'année 2019.
- Aux modifications d'offre le 24 décembre 2019

ARTICLE 1 – Prolongation du contrat de délégation de service public

Le contrat de délégation de service public (DSP) du réseau Zéphir a été conclu le 5 août 2014 pour une durée de 6 ans et 4 mois, du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2020 entre la Communauté Urbaine de Cherbourg et la société Keolis.

Le 1^{er} janvier 2016, la Communauté Urbaine de Cherbourg est devenue commune nouvelle de Cherbourg en Cotentin.

Le 1^{er} janvier 2017, la Communauté Agglomération en Cotentin (C.A.C) s'est constituée et a pris l'exercice de la compétence Mobilité sur le territoire de la commune nouvelle de Cherbourg en Cotentin.

Il apparaît nécessaire au vue des changements institutionnels de prolonger la durée de la DSP actuelle pour permettre l'alignement des calendriers contractuels avec les transports non urbains, mais aussi pour laisser un temps de travail approfondi à la définition de la nouvelle offre Cotentin, en lien avec les objectifs du Plan de Déplacements du Cotentin, qui sera approuvé au cours de l'année 2020.

Il convient de prolonger de six mois, conformément aux dispositions des articles R3135-2 et suivants du code de la commande publique, la convention actuelle conclue avec la société Keolis pour des motifs se rattachant à des considérations d'intérêt général. Le terme du contrat ne sera alors plus au 31 décembre 2020 mais reporté au 30 juin 2021 à minuit.

Conditions économiques de la prolongation

A l'initiative de l'Agglomération en Cotentin, les deux parties ont accepté la prolongation du contrat de DSP au-delà du terme initialement prévu, sous les conditions partagées contradictoirement :

- Les données économiques contractuelles de l'année 2020 constituent la base pour le calcul du montant de la Subvention Forfaitaire d'Exploitation couvrant la période de prolongation (6 mois) ;
- Le programme prévisionnel d'investissements du délégataire ne prévoit pas la rénovation de gros organes pour le parc de matériel roulant ;
- Un programme spécifique d'actions commerciales et de communication ;
- La prise en compte des charges supplémentaires supportées par le délégataire relatives au coût du contrat de maintenance du système Billettique ;
- L'évolution à la hausse de l'engagement de recettes du délégataire.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le



ID : 050-200067205-20191223-DEL2019_138-DE

Offre de Base 5 - Compte d'exploitation prévisionnel	CONTRAT													
	2014		2015		2016		2017		2018		2019		Retraitements	De janvier 2021 à juin 2021
	De septembre 2014 à décembre 2014	De janvier 2015 à décembre 2015	De janvier 2016 à décembre 2016	De janvier 2017 à décembre 2017	De janvier 2018 à décembre 2018	De janvier 2019 à décembre 2019	De janvier 2020 à décembre 2020	€2013	€2013	€2013	€2013			
Recettes d'exploitation (en k€ HT constants)	2 997,1	9 939,1	9 047,9	9 107,5	9 050,6	9 058,9	8 925,7					52,3	4 551,0	
Recettes de trafic	638,2	1 983,1	2 002,2	2 021,4	2 033,6	2 033,4	2 033,2	50%	40,0				1 056,6	
Compensations tarifaires														
Indemnités forfaitaires														
Plus-values sur cession d'actifs														
Autres recettes	11,8	35,0	35,9	35,9	35,9	35,9	35,9	50%					18,0	
Recettes publicitaires	9,5	29,6	29,6	29,6	28,6	28,6	28,6	50%					14,3	
Recettes PV et amendes	1,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	50%					2,2	
Recettes autres prestations	1,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	50%					1,5	
Subvention forfaitaire d'exploitation	2 327,1	6 919,1	7 009,8	7 050,1	6 980,9	6 989,9	6 856,5					12,3	3 476,5	
Charges d'exploitation (en k€ HT constants)	2 997,1	9 939,1	9 047,9	9 107,5	9 050,6	9 058,9	8 925,7					12,3	4 551,0	
Charges variables liées aux véhicules	394,1	1 185,0	1 187,2	1 184,6	1 175,4	1 169,0	1 154,6	51%	-18,0				575,9	
Sous-traitance (transport)	56,0	218,0	240,0	240,0	240,0	240,0	240,0	51%					122,4	
Personnel	2 093,0	6 189,8	6 279,5	6 328,3	6 244,0	6 287,7	6 180,9	51%					3 156,0	
Charges fixes liées aux véhicules	34,7	103,5	103,5	103,5	103,5	103,5	103,5	50%					51,8	
Marketing	48,5	171,8	156,6	162,6	202,6	172,6	152,6	50%	-9,8				66,6	
Investissements du délégataire (amortissement)		108,5	98,9	74,2	75,9	62,5	39,1	50%					19,6	
Entretien des systèmes et équipements	36,3	119,8	119,8	119,8	119,8	119,8	119,8	50%	40,0				99,9	
Éléments fixes du réseau (hors personnel)	60,7	182,4	182,4	182,4	182,4	182,4	182,4	50%					91,2	
Frais généraux	192,8	568,3	564,1	566,1	564,1	564,4	559,8	50%					279,0	
Marge et aléas	81,0	99,0	116,0	146,0	143,0	157,0	174,0	50%					87,0	

Voir Annexe 1

Le montant de la Subvention Forfaitaire d'Exploitation pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 est de 3 476 500 euros (en € 2013). Le détail figure en annexe 1.

Les montants sont repris à l'article 5 du présent avenant.

ARTICLE 2 – Modification du programme d'enquêtes marketing

L'annexe 22 relatives au programme d'enquêtes marketing du présent contrat de DSP prévoit la réalisation d'un baromètre annuel Satisfaction. L'Autorité Délégante et le Délégataire se sont entendus sur la non-réalisation de cette enquête au cours de l'année 2020.

L'impact économique de cette mesure sur la Subvention Forfaitaire d'Exploitation pour l'année 2020 est – 2 000 euros (en € 2013).

Les montants sont repris à l'article 5 du présent avenant.

ARTICLE 3 – Conséquences financières des modifications de services liées aux travaux

L'article 12-5 du contrat de Délégation de Service Public précise le mode d'évaluation de l'impact financier des travaux de longue durée.

En 2019, la ligne 3 a été particulièrement touchée par les travaux réalisés rue du Val de Saire pendant la période du 3 juin au 27 octobre. Une déviation de cette ligne a été mise en place et a engendré un total de 10 962 kilomètres supplémentaires. Cette déviation n'a pas engendré d'heures de production supplémentaire. Ainsi, l'impact financier sur la Subvention Forfaitaire d'Exploitation pour l'année 2019 s'élève à 5 930 euros (en € 2013). Le détail figure en annexe 2.

Ces montants sont repris à l'article 5 du présent avenant.

ARTICLE 4 – Ajustement de l'offre du 24 décembre 2019

Conformément à l'article 12 du contrat de DSP, l'autorité déléguée a décidé d'apporter des modifications, à titre expérimental, à la consistance des services du mardi 24 décembre 2019.

L'impact économique de cette modification en application de l'annexe 9 du contrat et une diminution du montant de la SFE de - 377 € (valeur 2013) pour l'année 2019. Le détail figure en annexe 3.

Ces montants sont repris à l'article 5 du présent avenant.

ARTICLE 5 – Subvention Globale et Forfaitaire d'Exploitation

Les impacts de l'avenant n°7 sur la SFE sont les suivants :

hors BHNS

Année	Modification programme d'enquête	Modification offre 24 décembre 2019	Impact travaux ligne 3	Prolongation contrat DSP	Total
2015					0
2016					0
2017					0
2018					0
2019		-377	5 930	0	5 553
2020	-2 000	0	0	0	-2 000
2021	0	0	0	3 476 500	3 476 500
Total	-2 000	-377	5 930	3 476 500	3 480 053

avec BHNS

Année	Modification programme d'enquête	Modification offre 24 décembre 2019	Impact travaux ligne 3	Prolongation contrat DSP	Total
2015					0
2016					0
2017					0
2018					0
2019	0	-377	5 930	0	5 553
2020	-2 000	0	0	0	-2 000
2021	0	0	0	3 476 500	3 476 500
Total	-2 000	-377	5 930	3 476 500	3 480 053

Compte-tenu des impacts de l'avenant n°7 sur la subvention globale et forfaitaire d'exploitation, les montants annuels de la SFE qui figurent à l'article 29.1 du contrat de DSP deviennent alors les suivants :

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20191223-DEL2019_138-DE

	SFE _x (sans BHNS) article 29.1 de la DSP	Avenant n°1	Avenant n°2	Avenant n°3	Avenant n°4	Avenant n°5	Avenant n°6	Avenant n°7	(sans BHNS) de l'Autorité organisatrice après Avenant n°7
Du 1er septembre au 31 décembre 2014	2 327 100								2 327 100
Du 1er janvier au 31 décembre 2015	6 919 100	88 446	-35 000						6 972 546
Du 1er janvier au 31 décembre 2016	7 009 800	-3 248	14 200	48 833					7 069 585
Du 1er janvier au 31 décembre 2017	7 050 100	-3 248	-34 800	38 150	1 167				7 051 369
Du 1er janvier au 31 décembre 2018	6 980 900	-3 248	-34 500	42 690	42 869	40 662			7 069 373
Du 1er janvier au 31 décembre 2019	6 989 500	-3 248	-34 300	46 470	17 830	15 639	103 672	5 553	7 141 116
Du 1er janvier au 31 décembre 2020	6 856 500	-3 248	-34 100	50 250	14 090	17 428	-61 702	-2 000	6 837 178
Du 1er janvier au 30 juin 2021								3 476 500	3 476 500

en € 2013

	SFE _x (avec BHNS) article 29.1 de la DSP	Avenant n°1	Avenant n°2	Avenant n°3	Avenant n°4	Avenant n°5	Avenant n°6	Avenant n°7	Nouvelle SFE _x (avec BHNS) de l'Autorité organisatrice après Avenant n°7
Du 1er septembre au 31 décembre 2014	2 327 600								2 327 600
Du 1er janvier au 31 décembre 2015	6 924 500	88 446	-35 000						6 977 946
Du 1er janvier au 31 décembre 2016	7 030 500	-3 248	14 200	48 833					7 090 285
Du 1er janvier au 31 décembre 2017	7 124 500	-3 248	-34 900	38 150	1 167				7 125 669
Du 1er janvier au 31 décembre 2018	7 308 500	-3 248	-35 200	42 690	42 869	40 662			7 396 273
Du 1er janvier au 31 décembre 2019	8 123 000	-3 248	-38 000	46 470	17 830	15 639	103 672	5 553	8 270 916
Du 1er janvier au 31 décembre 2020	7 937 300	-3 248	-38 500	50 250	14 090	17 428	-61 702	-2 000	7 913 578
Du 1er janvier au 30 juin 2021								3 476 500	3 476 500

La Contribution Economique Territoriale, l'assistance exploitabilité du réseau BHNS et la taxe sur les salaires constituent des charges de la délégation et seront remboursées à l'euro l'euro sur présentation des justificatifs de paiement. Elles font parties intégrantes de la Subvention Globale et Forfaitaire d'Exploitation mais sont facturées de façon indépendante.

Afin de pouvoir prendre en compte de la manière la plus précise possible l'affinement du projet de BHNS dans les années à venir, notamment via la maîtrise d'œuvre et l'établissement d'un calendrier opérationnel, le montant de SFE envisagé en cas de mise en service de deux lignes BHNS est isolé.

La contribution financière forfaitaire suit la réglementation et la jurisprudence en vigueur en matière de TVA.

ARTICLE 6 – Effet de l'avenant

Les autres dispositions du contrat, non contraires aux stipulations du présent avenant ou non modifiées par celui-ci poursuivent leurs effets.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le

Pour le Délégué,
Kathleen Wantz O'Rourke,
Directrice Exécutive Groupe,

Pour l'Autorité Organisatrice,
Jean-Louis VALENTIN,
Président,